

**Communauté de communes Terres de Perche  
Compte rendu du Conseil de Communauté  
Séance du 30 juin 2020**

L'an deux mille vingt, le mardi trente juin, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis en séance publique, à 18h45 à la salle des fêtes de Thiron Gardais, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 24 juin 2020

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel CERCEAU

Etaient présents :

M. MARTINEAU Laurent, M. MOCOINI Marc, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. BOUTELOUP Jean-François, M. DOGIMONT André, Mme PISTRE Brigitte, M. MASSON Fabien, Mme HUILLERY Denise, Mme FILOCHE Marie-Line, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, M. JEROME Bruno, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, M. TRAN Roger, M. MONNIER David, Mme COUTEL Stéphanie, M. PILFERT Jean-Louis, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme GACHE Marjorie, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. PROVOT Victor, M. BLAZEJEWSKI Frédéric, Mme GUERIN Colette

Assistaient également : Mme CHEVALIER Marylène, M. Thibault HOUVET, Mme Yvette ADAM, M. Florent ROY, Mme Angélique LEONE, Mme Chantal AUBERT, M. François DORDOIGNE, M. Cyrille PLOT, M. DELANGLE Bruno (DGS), Mme DUEZ Estelle (DGA)

Excusés : M. VALLEE Dominique, M. THOMAS Michel, Mme DESSE Nelly, M. FEZARD Francis, Mme OBE Cornélia

Pouvoirs :

M. Michel THOMAS donne pouvoir à Mme Dominique WAGNER

Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD

Mme Cornélia OBE donne pouvoir à Mme Colette GUERIN

**L'ordre du jour est le suivant :**

- 1-Désignation d'un secrétaire de séance
- 2-Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juin 2020
- 3-Délégation de pouvoir du Conseil au Président
- 4-Organisation et constitution des commissions et groupes de travail
- 5-Point sur le planning des réunions de « formation » de rentrée
- 6-Désignation des délégués dans les Syndicats et instances extérieures
- 7-Vote des tarifs de la Régie « Domaine de l'Abbaye »
- 8-Vote des taux d'imposition 2020 et du coefficient de modulation TASCOT
- 9-Contrat groupe « assurance du personnel »
- 10-Dossiers Perche Ambition
- 11-Projet d'aménagement du Pôle Gare à La Loupe : attribution du marché de travaux
- 12-Questions diverses

**1. Désignation d'un secrétaire de séance**

M. Jean-Michel CERCEAU est nommé secrétaire de séance

**2. Approbation du Procès-verbal de la séance du 8 juin 2020**

Le Conseil approuver ce Procès-verbal à l'unanimité.

### 3. Délégation de pouvoir du Conseil au Président

Délibération n°45-20 (39 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

#### OBJET : Délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président

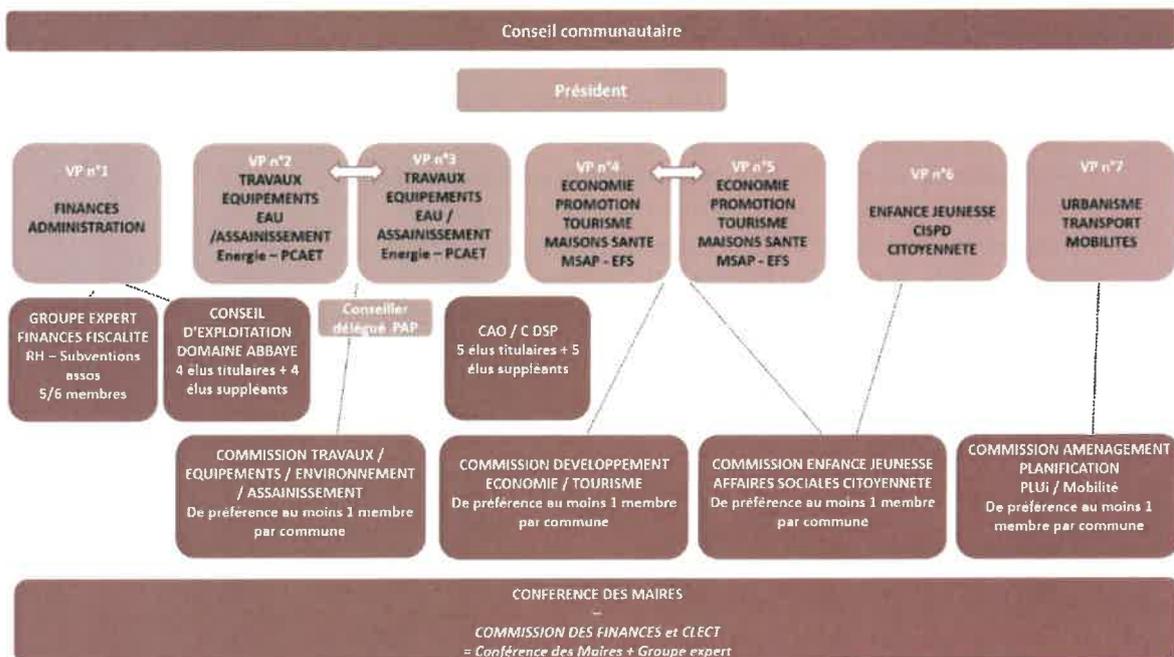
Il est proposé que les délégations faites au Président par le Conseil pour la durée de son mandat soient les suivantes (en référence à l'article L 5211-10 du CGCT) :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 40 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Fixer les tarifs de fréquentation des équipements et services communautaires, des animations, des visites et produits en vente, après avis des commissions concernées.
- Signer les baux, conventions de mise à disposition, autorisation d'occupation temporaire en respect des tarifs fixés par le Conseil, pour l'ensemble des biens de la CdC.
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice ou de défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- la création et la modification de toute régie de recettes de la Communauté de communes Terres de Perche.

*Le Conseil communautaire approuve ces délégations au Président pour la durée de son mandat.*

### 4. Organisation et constitution des commissions et groupes de travail

i) Il est proposé au Conseil l'organisation de travail suivante :



ii) Par ailleurs, pour renforcer le lien entre la CdC et les Communes et leurs Conseils municipaux, il est proposé que le Président et les Vice-Présidents soit chacun désigné en tant que référent privilégié d'une ou plusieurs communes. Leur mission consistera notamment à fluidifier la circulation des informations réciproques entre

communes et CdC et de participer ainsi à deux séances de Conseil municipaux par an.

La proposition de répartition des communes est la suivante :

- René Rousselle : Happonvilliers, Nonvilliers-Grandhoux
- Jean-Michel Cerceau : Montireau, Montlandon
- Martial Lecomte : Saintigny, La Croix du Perche
- Bruno Jérôme : Manou, St Maurice St Germain.
- Victor Provôt : Frazé, Chassant
- Christophe Barral : Vaupillon, Fontaine Simon
- Eric Legros : Les Corvées, Belhomert
- Eric Gérard : Meaucé

iii) Outre les Commissions et instances à caractère obligatoire (Conférence des Maires, Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, Commission d'Appel d'Offres et Commission de Délégation de Service Public, Conseil d'exploitation du Domaine de l'Abbaye), le schéma de fonctionnement proposé implique de constituer les commissions thématiques et groupes de travail suivants :

- un groupe expert « finances – fiscalité »
- une commission « travaux – équipements – environnement – assainissement »
- une commission « développement économique – tourisme »
- une commission « aménagement – planification »

Ces commissions et groupes de travail pourront être composés lors d'une prochaine séance de Conseil communautaire, après une série de réunions de « formation – information » sur le fonctionnement et activités de la CdC (voir plus bas).

iv) Suite à la Loi du 27/12/19 « engagement et proximité » qui a notamment rendu la Conférence des maires obligatoire, un débat devra avoir lieu au cours des prochains mois sur la nécessité d'élaboration d'un **Pacte de gouvernance** facultatif entre les communes et la CdC (conditions de réunion de la Conférences des Maires et des commissions, orientations en matière de mutualisations...).

***Le Conseil acte le schéma de fonctionnement proposé et la constitution des groupes de travail mentionnés plus haut.***

## **5. Point sur le planning des réunions de « formation » de rentrée**

Afin d'harmoniser les connaissances des élus sur le fonctionnement et les actions menées par la CdC, et avant de procéder à la composition des commissions, groupes de travail et à une série de désignations dans les instances extérieures, il est proposé au Conseil l'organisation de 3 séances de formation – informations, à l'attention de l'ensemble des Conseillers municipaux volontaires :

- **Judi 3 septembre à 18h45** : Finances / Fiscalité / Transfert de compétences / Charges transférées / Attributions de compensation / FPIC
- **Judi 10 septembre à 18h45** : Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi)
- **Judi 17 septembre (Heure à définir)** : Rapport d'activités 2019 de l'ensemble des services de la CdC (réunion suivie d'un repas).

## **6. Désignation des délégués dans les Syndicats et instances extérieures**

La Communauté de communes est membre de plusieurs syndicats dont l'activité concerne certaines des compétences de la CDC. Elle leur a, dans certains cas, délégué ces compétences. C'est le cas pour les syndicats de traitements des ordures ménagères (SIRTOM de Courville sur Eure et SICTOM de Nogent le Rotrou) ou pour le transports scolaire (SISS de Brou, SITS de Nogent le Rotrou et SITS des Portes du Perche de Combres).

La CDC se fait également accompagner par des structures comme le PETR (Pôle d'équilibre territorial rural) regroupant 3 communautés de communes (Perche, Terres de Perche et Forêts du Perche). Le PETR assure des missions d'intérêt général pour l'aménagement du territoire en mutualisant les moyens mis à sa disposition par les communautés membres et les partenaires financiers de l'Europe, de l'Etat et de la Région notamment.

**Délibération n°46-20 (39 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)**

**Objet : Election des représentants de la CDC Terres de Perche auprès du SICTOM de Nogent le Rotrou**  
*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, désigne les personnes suivantes pour le représenter auprès du SICTOM de Nogent le Rotrou.*

<b>COMMUNE</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Chassant	Guy FOUCAULT	Guy SALOMOND
Combres	Guy LAMIRAUULT	Alain OZANGE
La Croix du Perche	Cédric LAPOUS	Michel BOUKHOBZA
Frazé	Murièle GIROUX	Gérard TRÉCUL
Happonvilliers	Claudine BAILLEAU	Rémi LELONG
Marolles les Buis	Marc DEBRAY	Pascal DEBRAY
Nonvilliers Grandhous	Olivier COLLIN	Patrice DENEAU
Saintigny	Diane BRACCAGNI-DESOBEAU	Anne MASSON
	Frédéric SAMSOM	Waldeck ROUSSEAU
Thiron Gardais	François DORDOIGNE	Josette BRILLAND

**Délibération n°47-20 (39 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)**

**Objet : Election des représentants de la CDC Terres de Perche auprès du SIRTOM de Courville sur Eure**  
*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, désigne les personnes suivantes pour le représenter auprès du SIRTOM de Courville sur Eure.*

<b>COMMUNE</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Belhomert Guéhouville	Jacques PIMENTA	José FERNANDEZ
	Dominique MARAIS	Raymond POTÉ
Champrond en Gâtine	Philippe GUILLEMET	Christian BORNET
	Christelle BIGEAULT	Nicolas JAVOY
Les Corvées les Ys	Monique CLAY	Clément LEKEUX
	Patrick LE DORLOT	Joëlle LEGRAND
Fontaine Simon	Thierry LE QUERE	Stéphane JOUANNET
	Sylvain CHALON	Eric DALEMAGNE
La Loupe	Eric GERARD	Jean-Jacques GLATIGNY
	Bruno JEROME	Pierre BOUSTIERE
Manou	Stéphanie COUTEL	Maria MILUTINOVIC
	Philippe ROULLEAU	Stéphanie CHERADAME
Meaucé	Thierry MAIGNE	Nelly DESSE
	Rudy CAZARETU BONAZZI	Ludivine LECANU
Montireau	Franck HUET	Sandra BESANCENEZ
	Jean-Yves LE BLOAS	Nicolas SOUHY
Montlondon	Frédéric LEDEZ	Bernard ROBERT
	Céline BOURGEOIS	Francis FEZARD
St Eliph	Fabien MARTIN	Cédric VALLEE
	Odile BOUQUET	Jean-Louis PLICHON
St Maurice St Germain	Claude LEBRUN	Guillaume GOUPIL
	Florian GODEAU	Isabel de LAROCQUE LATOUR
St Victor de Buthon	Geoffroy VERRET	Jean-Michel CERCEAU
	Julien CHARREAU	Stéphane TAILLANDIER
Vaupillon	Colette GUERIN	Serge BOIS
	Charlène LEDROIT	Bruno BIROT

**Délibération n°48-20 (39 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)**

**Objet : Election des représentants de la CDC Terres de Perche auprès du SISS de Brou**  
*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, désigne les personnes suivantes pour le représenter auprès du syndicat de transports scolaires de Brou le SISS.*

Si du secteur scolaire de Brou (SISS) Chassant/Frazé/La Croix du Perche	
Titulaire	Suppléant
Carole AVELINE	Martine PERCHE
Marion LE BARS	Céline GASNIER

**Délibération n°49-20 (39 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)**

**Objet : Election des représentants de la CDC Terres de Perche auprès du SITS de Nogent le Rotrou**  
*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, désigne les personnes suivantes pour le représenter auprès du syndicat de transports scolaires de Nogent le Rotrou le SITS.*

	Titulaire	Suppléant
Marolles les Buis	Marc DEBRAY	David MARTIN
Saintigny	Murielle BLAISE	Fabienne VINETTE
Thiron Gardais	Chantal AUBERT	Lawrence CROIX

**Délibération n°50-20 (39 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)**

**Objet : Election des représentants de la CDC Terres de Perche auprès du SIRS des Portes du Perche**  
*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, désigne les personnes suivantes pour le représenter auprès du syndicat de transports scolaires le SIRS des Portes du Perche.*

	Titulaire	Suppléant
Combres	1 René ROUSSELLE 2 Karine ROULLEAU 3 Séverine MERCIER	1 Jean-François BOUTELOUP 2 Emmanuel PERCHE 3 Christelle BERTHOLOM
Happonvilliers	1 Denise HUILLERY 2 Tatiana HAESLER 3 Catherine ALLAIR	1 Imna PRIETO 2 Claudine BAILLEAU 3 Patrick PRIOLET
Nonvilliers Grandhoux	1 Monique HERVET 2 Rémi BIGOT 3 Gratien DEBAN	1 Christelle BOUHOURS 2 Olivier COLLIN 3 Caroline BEAUGER

**Délibération n°51-20 (39 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)**

**Objet : Election des représentants de la CDC Terres de Perche auprès du PETR Perche**  
*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, désigne les personnes suivantes pour le représenter auprès du Pôle d'Equilibre du Perche.*

Titulaire	Suppléant
Eric GERARD	Michel BIZARD
René ROUSSELLE	Marie-Line FILOCHE
Jean-Michel CERCEAU	Laurent MARTINEAU
Martial LECOMTE	Fabien MASSON
Victor PROVOT	Stéphanie COUTEL
Christophe BARRAL	Colette GUERIN
Eric LEGROS	Monique HERVET
Michel THOMAS	Jacques HENRY
Frédéric BLAZEJEWSKI	Jean-Louis PILFERT
Marc MOCOJNI	Philippe GUILLEMET
David MEUNIER	Bruno JEROME

## 7. Vote des tarifs de la Régie « Domaine de l'Abbaye »

Délibération n°52-20 (39 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

**Objet : Vote des tarifs de la Régie « Domaine de l'Abbaye »**

*Suite à la proposition du Conseil d'exploitation de la régie du Domaine de l'abbaye réuni en séances les 5 et 10 mars 2020, le conseil communautaire approuve l'application des tarifs de vente joints à la délibération*

Les tarifs sont joints au compte rendu.

Les tarifs de l'Escape Game avaient fait l'objet d'une délibération lors du conseil communautaire du 26 mars 2018 (Délibération 47-18).

## 8. Vote des taux d'imposition 2020 et du coefficient de modulation TASCOM

### i) TFB, TFNB, CFE

Lors de sa séance du 24 février 2020, le Conseil Communautaire a voté le Budget Primitif 2020 de la CdC. A cette date, l'état des bases fiscales prévisionnelles d'imposition 2020 n'avaient pas été notifié.

Suite à la notification de ces bases 2020, il appartient au Conseil communautaire de voter les taux d'imposition 2020 suivants avant le 2 juillet 2020 :

- Taxe sur le foncier bâti
- Taxe sur le foncier non bâti
- Cotisation Foncière des Entreprises

Pour l'année 2020, compte tenu de la réforme de la fiscalité, les taux de la taxe d'habitation sont systématiquement gelés à hauteur de ceux votés en 2019.

Compte tenu de l'état des bases 2020 ci-dessous, il est proposé de voter pour 2020 les taux de taxe de foncier bâti et de foncier non bâti en stabilité par rapport à 2019, ce qui permettrait de percevoir un produit de 2 402 427 €.

	2019			2020			évol 19-20
	base	taux	produit	base	taux	produit	
<b>Cotisation foncière des entreprises</b>	3 091 465	20,67%	<b>639 006</b>	3 128 000	20,67%	<b>646 558</b>	1,18%
<b>Taxe d'Habitation</b>	15 699 580	10,19%	<b>1 599 787</b>	15 870 000	10,19%	<b>1 617 153</b>	1,09%
<b>Taxe sur le Foncier Bâti</b>	12 240 073	0,72%	<b>88 496</b>	12 456 000	0,72%	<b>90 057</b>	1,76%
<b>Taxe sur le Foncier Non Bâti</b>	1 514 241	3,17%	<b>48 001</b>	1 535 000	3,17%	<b>48 660</b>	1,37%
			<b>2 375 290</b>			<b>2 402 427</b>	1,14%

L'état prévisionnel des principales recettes de fonctionnement est alors le suivant :

	CA 2018	CA 2019	Notifications 2020
<b>T Habitation / Foncier / CFE / TA FNB</b>	<b>2 453 018</b>	<b>2 403 519</b>	<b>2 421 824</b>
<b>CVAE</b>	<b>352 432</b>	<b>380 067</b>	<b>396 411</b>
<b>tascom notifiée</b>	<b>121 738</b>	<b>112 657</b>	<b>80 728</b>
<b>IFER</b>	<b>76 018</b>	<b>76 367</b>	<b>79 145</b>
<b>FNGIR</b>	<b>-902 291</b>	<b>-895 011</b>	<b>-895 011</b>
<b>TOTAL FISCALITE</b>	<b>2 100 915</b>	<b>2 077 599</b>	<b>2 083 097</b>
<b>Allocations compensatrices</b>	<b>120 031</b>	<b>138 178</b>	<b>143 390</b>
<b>FPIC</b>	<b>223 998</b>	<b>221 293</b>	<b>220 000</b>
<b>FDPTP</b>	<b>38 450</b>	<b>9 788</b>	<b>0</b>
<b>Fonds péréquation travaux</b>	<b>32 491</b>	<b>9 089</b>	<b>0</b>
<b>Solde AC</b>	<b>-983 285</b>	<b>-974 515</b>	<b>-901 184</b>
<b>Dotation d'intercommunalité</b>	<b>317 065</b>	<b>305 571</b>	<b>332 584</b>
<b>Dotation de compensation</b>	<b>501 891</b>	<b>488 864</b>	<b>479 926</b>
<b>Total DGF interco</b>	<b>818 956</b>	<b>794 435</b>	<b>812 510</b>

Délibération n°53-20 (39 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

**OBJET : Taux d'imposition 2020**

*Après en avoir délibéré, le conseil vote les taux de fiscalité 2020 de la manière suivante (maintien des taux 2019) :*

- *Taxe sur le foncier bâti : 0,723 %*
- *Taxe sur le foncier non bâti : 3,17 %*
- *Cotisation Foncière des Entreprises : 20,67 %*

*Compte tenu de la réforme en cours de la taxe d'habitation, le taux de taxe d'habitation 2020 est figé à hauteur du taux 2019 (10,19%)*

**ii) TASCOM**

Pour l'exercice 2021, il est proposé au Conseil de fixer le coefficient de modulation de la TASCOM à 115 % (il est de 110 % pour l'exercice 2020).

Délibération n°54-20 (39 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

**OBJET : TASCOM 2021**

*Après en avoir délibéré, le conseil fixe le coefficient de modulation de la TASCOM à 115 % (il est de 110 % pour l'exercice 2020).*

**iii) TEOM**

Les 22 communes sont réparties dans deux syndicats distincts pour la collecte et le traitement des ordures ménagères.

a.

Les 13 communes de l'ex CdC des Portes du Perche sont desservies par le SIRTOM de Courville sur Eure. Le service est le suivant :

- Une collecte hebdomadaire en porte à porte des ordures ménagères
- Une collecte hebdomadaire en porte à porte des emballages ménagers
- Collecte du papier et du verre en apport volontaire.

*Le SIRTOM de Courville a communiqué le maintien du taux de TEOM à 13 % en 2020 soit un produit de 1 014 983,84 €.*

b.

Les 8 communes de l'ex CdC du Perche thironnais et la commune de Frazé sont desservies par le SICTOM de Nogent le Rotrou. Le service est le suivant :

- Une collecte hebdomadaire en porte à porte des ordures ménagères
- Collecte des emballages ménagers, du papier et du verre en apport volontaire.

*Le SICTOM de Nogent a communiqué le maintien du taux de TEOM de 2018 à 8,80 % en 2020 soit un produit de 318 509 €.*

Délibération n°55-20 (39 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

**OBJET : Taxe d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères 2020**

*Le Conseil après en avoir délibéré fixe le vote des taux de TEOM 2020 de la manière suivante :*

- *13 communes ex CdC des Portes du Perche : 13,00 %*
- *8 communes ex CdC du Perche thironnais et Frazé : 8,80 %.*

## **9. Contrat groupe « assurance du personnel »**

En cas d'absence d'un agent CNRACL pour maladie, la CDC se doit de maintenir le paiement de son salaire. Afin de pouvoir se faire rembourser cette dépense, la CDC est assurée auprès de la SMACL qui garantit les risques suivants : décès, accident du travail, maladie ordinaire ou longue maladie, maternité et paternité. Le taux de cotisation actuel est de 7,45% de la masse salariale.

Le Centre de Gestion de la Fonction publique se propose de réorganiser une consultation à grande échelle pour un contrat de groupe. Sur la période 2014-2020, c'est l'assurance SOFAXIS qui avait fait la meilleure proposition avec un taux de cotisation à 4,71%. Il semble donc avantageux de se joindre à cette consultation.

Délibération n°56-20 (39 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

### **OBJET : Contrat groupe « assurance du personnel »**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 qui indique que les Centres de Gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités de leur ressort qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires qu'elles supportent en raison de l'absentéisme de leurs agents ;

Considérant la possibilité pour la Communauté de Communes Terres de Perche de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Décide de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'un assureur agréé, et se réserve la faculté d'y adhérer.

- Ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :  
Décès, Accident/maladie imputable au service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption, Temps partiel thérapeutique, Disponibilité d'office ;

Pour cette catégorie d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée: 4 ans

Régime: capitalisation.

## **10. Dossiers Perche Ambition**

Le dispositif Perche Ambition permet à la Communauté de communes Terres de Perche de financer des projets d'investissement venant des petites entreprises du territoire. Les dossiers sont instruits et validés par le PETR et c'est ensuite aux conseillers communautaires de décider si la subvention est attribuée.

**OBJET : Attribution de subventions Perche Ambition**

Trois nouveaux dossiers sont présentés au Conseil communautaire :

**M Romain Vinet – Guillery Motoculture – La Loupe**

Monsieur Vinet sollicite Perche Ambition pour l'accompagner dans l'acquisition d'un camion de chantier et de livraison pour l'établissement de La Loupe.

- Investissement global : 20 809 €/HT

- Subvention proposée : 3000 €.

Avis du comité de pilotage : favorable

**Mme Anita Ponsardin – Saveurs et Traditions – Travaux – La Loupe**

Madame Ponsardin Roulleau et son fils ont repris le Labo, ils sollicitent Perche Ambition pour les soutenir pour l'investissement dans les travaux.

- Investissement global : 9267 €/HT

- Subvention proposée : 2780 €.

Avis du comité de pilotage : favorable.

**M Anthony Guyot – Coccimarket – Matériel – Thiron Gardais**

Monsieur Guyot a repris le Coccimarket de Thiron Gardais avec l'ensemble du personnel, il souhaite remplacer les vitrines réfrigérées de l'entrée.

- Investissement global : 10 498 €/HT

- Subvention proposée : 3000 €.

Avis du comité de pilotage : favorable.

*Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'attribuer au titre du dispositif Perche Ambition :*

- *M. Romain VINET pour Guillery Motoculture : 3 000 €*
- *Mme Anita PONSARDIN pour Saveurs et Tradition : 2 780 €*
- *M. Antony GUYOT pour Coccimarket : 3 000 €*

**11. Aménagement du Pôle Gare à La Loupe – Attribution du marché de travaux**

Le projet consiste à réaliser dans l'emprise propriété de SNCF Réseau et à ses abords plusieurs aménagements visant ainsi à :

- Requalifier et paysager les espaces et détruire un bâtiment désaffecté
- Procéder à l'aménagement d'un parvis et d'un abri voyageur
- Augmenter le nombre de places de stationnement pour les véhicules
- Réaménager les abords et connecter l'espace à un réseau projeté de circulations douces

L'aménagement retenu résulte :

Des contraintes techniques et juridiques liées à l'intervention sur le foncier des différentes entités SNCF qui ont nécessité de longs et nombreux échanges et abouti à une réduction du périmètre d'intervention de la Communauté de communes :

- Nécessité pour SNCF de conserver certains bâtiments existants dans l'emprise de l'aménagement (options de déménagement proposées inadaptées, nécessité de conserver un local caténaires, un local technique...). Seul un bâtiment désaffecté peut être démoli dans le cadre du projet afin de faciliter les circulations et stationnements.
- Prise en compte dans le projet d'aménagement des espaces de circulation et de giration à ménager pour l'accès à ces bâtiments par les équipes SNCF.
- Prise en compte des distances de sécurité à respecter par rapport aux voies SNCF.

Pour rappel le conseil communautaire a approuvé le plan de financement de l'opération lors de sa séance du 3 Juin 2019 :

Plan de financement				
DEPENSES		RECETTES		
Lot 01 : Travaux VRD (estimation maître d'œuvre)	436 642	DETR	225 000	33,79%
Lot 02 : Travaux Plantations (estimation maître d'œuvre)	63 685	FDI	50 980	7,66%
Démolition désamiantage bâtiment SNCF	34 000	Région	255 912	38,44%
Travaux éclairage	46 300	Autofinancement	133 887	20,11%
Travaux équipements supplémentaires	50 352			
<i>Totem</i>	<i>1 500</i>			
<i>Toilettes</i>	<i>25 000</i>			
<i>Autres équipements et signalétique</i>	<i>23 852</i>			
<b>Sous Total Travaux</b>	<b>630 979,00 €</b>			
Maîtrise d'œuvre	33 000			
Etude mobilité initiale	0			
Relevé topographique	1 800			
<b>Total Honoraires</b>	<b>34 800,00 €</b>			
<b>Total</b>	<b>665 779,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>665 779,00 €</b>	<b>100%</b>

Le rapport d'analyse des offres est présenté par M. Jean-Michel CERCEAU. Il est joint à ce compte rendu.

**Délibération n°58-20 (39 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)**

Après la présentation du rapport d'analyse des offres, il est proposé au Conseil d'attribuer le marché de travaux dans les conditions suivantes :

- Lot 1 : VRD, revêtements de sol, ouvrage et mobilier.
  - o Entreprise PIGEON pour un montant de 426 065.89 € HT pour l'offre de base (tranche ferme, tranche optionnelle 1 et 2)
- Lot 2 : Plantations
  - o Entreprise JULIEN & LEGAULT pour un montant de 58 000,00 € HT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'attribution du marché aux entreprises Pigeon pour le lot 1 et Julien et Legault pour le lot 2 dans les conditions ci-dessus et d'autoriser le Président à procéder à la signature et à la notification de ce marché.

## **12. Questions diverses**

- M. Victor PROVOT : les pouvoirs de police du Président

M. Provot interroge le Président sur la possibilité de conserver les pouvoirs de police dans le domaine du logement par les maires.

M. Gérard confirme que le transfert des pouvoirs de police du Président est à l'étude et que la décision sera validée dans le délai de 6 mois après l'élection du Président.

- Mme Brigitte PISTRE : Le stationnement de la gare de La Loupe

Mme Pistre demande au Président si le stationnement sur les parkings de la gare, après les travaux d'aménagement, resteront gratuits.

Le Président confirme que les nouveaux parkings aménagés demeureront gratuits.

**L'ordre du jour étant terminé, le Président lève la séance à 20h30**

Vu pour être affiché le 2 juillet 2020

Le Président  
Eric GERARD



Les décisions du Conseil communautaire peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans les deux mois suivant leur publication.

**REGIE DES PRODUITS DU DOMAINE DE L'ABBAYE**

**PRODUITS BOUTIQUE**

Producteur	Produit	Prix achat 2020 HT	TAUX TVA (applicable pour revente)	Prix revente 2020 HT	Prix revente 2020 TTC	Prix revente 2019 TTC
<b>Vergers du Theil ACHAT</b>	Cidre	2.15€	20%	3.33€	4 €	3 €
	Petillant de pomme	1,75 €	5.5%	3,79 €	4 €	3 €
	Jus de pomme	2.30€	5.5%	3.79€	4 €	3 €
<b>Bois Landry ACHAT</b>	Terrine de chevreuil	4.03€	5.5%	6.16€	6.50€	6.50€
<b>Jardins solstice DEPOT VENTE</b>	Tisane plante simple	3.41€	5.5%	5.31€	5.60€	5.60€
	Tisane composée	4.27€	5.5%	5.31€	5.60€	5.60€
	Sirops	5.12€	5.5%	6.64€	7 €	6.50€
<b>Ordre de Tiron DEPOT VENTE</b>	Miel 500gr	8 €	5.5%	9.48€	10 €	7.90€
	Jus pomme	4 €	5.5%	5.21€	5.50€	4 €
<b>SARL Debray ACHAT</b>	Rillettes de poule traditionnelles	3.10€	5.5%	4.74€	5 €	4.50€
	Rillettes de poule à la graisse d'oie	3.30€	5.5%	4.74€	5 €	4.50€
	Rillettes de poule 100% volaille	3.30€	5.5%	4.74€	5 €	4.50€
	Terrines au pommeau	3.10€	5.5%	4.74€	5 €	4.50€
	Terrines au citron	3.50€	5.5%	4.74€	5 €	4.50€
	Mijotés poule	6.90€	5.5%	9.48€	10 €	8.90€
	Poule au pot	6.50€	5.5%	9.48€	10 €	8.90€
<b>Ferme de l'Aritoire ACHAT</b>	Savons Malva	4.20€	20%	5 €	6 €	5.50€
<b>Cha'Perché ACHAT</b>	Confiture de lait	4.50€	5.5%	6.33€	6 €	Nouveau 2020
<b>LA BAZ ACHAT</b>	Bière bouteille 33cl	2.00€	20%	2.92€	3.50€	Nouveau 2020
	Bière bouteille 75cl	4.00€	20%	5.42€	6.50€	Nouveau 2020
<b>CROQUELOU DU PERCHE ACHAT</b>	Miel	2.04€	5.5%	3.32€	3.50€	Nouveau 2020
	Chocolat	2.26€	5.5%	3.79€	4.00€	Nouveau 2020
<b>Fournisseur</b>	<b>Produit</b>	<b>Prix achat HT</b>	<b>TAUX TVA (applicable pour revente)</b>	<b>Prix revente HT</b>	<b>Prix revente TTC</b>	<b>Prix revente 2019</b>
<b>Duplik</b>	<b>MUG "J'aime le Perche"</b>	3.85€	20%	6.67€	8 €	Nouveau 2020
	<b>Stylo "Vous êtes bien dans le Perche"</b>	1.32€	20%	2.08€	2.50€	Nouveau 2020
<b>Fabrication « maison »</b>	Calendrier perpétuel		20%	2.50€	3 €	3 €
<b>(Impression couleur sur papier épais + plastifier set de table)</b>	Set de table	0.23€ La feuille pour plastifier	20%	2.50€	3 €	Nouveau 2020
<b>Stock PETR</b>	Sac du Perche	Don	20%	2.50€	3 €	3.00€

Fournisseur	Produit	Prix achat	TAUX TVA (applicable pour revente)	Prix revente HT	Prix revente TTC	Prix revente 2019
Amis du Perche	Pays du Perche	5.63€ TTC	5.5%	7.11€	<b>7.50€</b>	7.50€
	HS Pays du Perche	5.85€	5.5%	7.39€	<b>7.80€</b>	7.80€
		ou 13.13€ TTC		ou 16.59€	<b>ou 17.50€</b>	ou 17.50€
	Abbayes et Prieurés du Perche	14.25€ TTC	5.5%	18.86€	<b>19.90€</b>	19.90€
	Guide des Abbayes et Prieurés du Perche	14.25€ TTC	5.5%	18 €	<b>19 €</b>	19 €
Thiron, Abbaye Médiévale	16.88€ TTC	5.5%	21.33€	<b>22.50€</b>	22.50€	
	Le Cheval Percheron	21,37 €	5.5%	27,01 €	<b>28,50 €</b>	28,50 €
	Les Jardins du Perche	21,37 €	5.5%	27,01 €	<b>28,50 €</b>	28,50 €
<b>PNRP</b>	Routes tranquilles du Perche	2€ TTC	5.5%	3.79€	<b>4 €</b>	4€ fixe
<b>PETR</b>	Le Perche à vélo	3.91€ TTC	5.5%	4.74€	<b>5 €</b>	5€ fixe
	Routard	Don	5.5%	4.64€	<b>4.90€</b>	4.90€ fixe
<b>EN STOCK</b>	Roman de renart	?	5.5%	5.21€	<b>5.50€</b>	5.50€
	Roman de renart	?	5.5%	8,53 €	<b>9 €</b>	11.50€
	Coffret Jardiner avec les enfants	?	5.5%	8,53 €	<b>12 €</b>	12

Fournisseur	Produit	Prix achat HT	TAUX TVA (applicable pour revente)	Prix revente HT	Prix revente TTC	Prix revente 2019
<b>Mésange Bleue DEPOT VENTE</b>	Carte postale longue	1€ TTC	20%	1.67€	<b>2 €</b>	2 €
	Enveloppe	0.05€ TTC	20%	0.17€	<b>0.20€</b>	0.20€
<b>Domaine de l'Abbaye</b> CP déjà en stock de longue date	Carte postale (abbaye, jardins, feuilleraie...)	-	20%	0.42€	<b>0.50€</b>	0.50€
	CP Collège Royal	-	20%	0.83€	<b>1 €</b>	1 €
	CP format longue	-	20%	1.67€	<b>2 €</b>	2 €

**REGIE DES PRODUITS DU DOMAINE DE L'ABBAYE**

**BOISSONS**

	Prix achat HT	TAUX TVA	PV HT	PV TTC
Café	0,48 €	10%	1.64 €	1,80 €
Café crema (allongé)		10%	1,82 €	2,00 €
Café macchiato (noisette)		10%	1,82 €	2,00 €
Décaféiné		10%	1.73 €	1.90 €
Cappuccino		10%	2,72 €	3,00 €
Thé Damman (noir darjeeling, vert menthe, noir fruits rouges, vert jasmin)	0,45 €	10%	2,72 €	3,00 €
Chocolat chaud		10%	2.27€	2,50 €
Eau gazeuse 50cl San Pellegrino	1.16€	10%	2.27€	2,50 €
Eau plate 50cl Vittel	1,01 €	10%	2.27€	2,50 €
Limonade 33cl	0,25 €	10%	2.27€	2,50 €
Perrier 33cl	1,36 €	10%	2.73€	3,00 €
Vittel sirop	1,01 €	10%	2,55 €	2,80 €
Sirop à l'eau 33cl (citron, grenadine, menthe, fraise, pêche, kiwi, pamplemousse rose)		10%	1.36€	1.50 €
Diabolo 33cl		10%	2.27€	2.50 €
Coca-cola, coca cola zéro 33cl	1,10 €	10%	2.73€	3,00 €
Schweppes agrumes ou indian tonic 25cl	1,35 €	10%	2.73€	3,00 €
Orangina 25cl	1,18 €	10%	2.73€	3,00 €
Fuze tea pêche intense 25cl	1,41 €	10%	2.73€	3.00 €
Jus de fruits Bio Jus de Rêve (orange, abricot, pommes framboise, multifruits, ananas, tomate)	1,17 €	10%	2.73€	3,00 €
Cidre bouteille 75cl Vergers du Theuil	2,15 €	20%	6,67 €	8,00 €
Jus de pomme bouteille 75cl Vergers du Theuil	2,30 €	10%	5,45 €	6,00 €
Pétillant de pomme bouteille 75cl Vergers du Theuil	1,75 €	10%	5,45 €	6,00 €
Bière pression Heineken 25cl	Fût 8L = 40,56€HT Soit 32 bières par fût - 1.27€/unité	20%	3.33€	4 €
Demi-pêche 25cl		20%	3.75€	4.50€
Bière bouteille sans alcool 1664 33cl	1.59€	20%	2.50€	3 €
Monaco 25cl		20%	3.75€	4.50€
Panaché 25cl		20%	3.75€	4.50€
Bière Bio bouteille 33cl La Baz'hic	1.90€	20%	3.75€	4.50€
Bière Bio bouteille 33cl La Baz'cule	1.90€	20%	3.75€	4.50€
Bière Bio bouteille 33cl La Baz'alte	2.00€	20%	3.75€	4.50€
Bière Bio bouteille 75cl La Baz'hic	3.80€	20%	5.83€	7,50 €
Bière Bio bouteille 75cl La Baz'cule	3.80€	20%	5.83€	7,50 €
Bière Bio bouteille 75cl La Baz'alte	4 €	20%	5.83€	7,50 €
Kir vin blanc		20%	2.73€	3,50 €
<b>VINS</b>				
Verre de vin - tarif 1		20%	2,50 €	3 €
Verre de vin - tarif 2		20%	2,92 €	3,50 €
Verre de vin - tarif 3		20%	3,33 €	4 €
Verre de vin - tarif 4		20%	3,75 €	4,50 €
Verre de vin - tarif 5		20%	4,17 €	5 €
Verre de vin - tarif 6		20%	4,58 €	5,50 €
Verre de vin - tarif 7		20%	5,83 €	7,00 €
Verre de vin - tarif 8		20%	6,67 €	8,00 €
Bouteille 75cl - tarif 1		20%	6.67€	8 €
Bouteille 75cl - tarif 2		20%	8.33€	10 €
Bouteille 75cl - tarif 3		20%	11.67€	14 €
Bouteille 75cl - tarif 4		20%	15,00 €	18 €
Bouteille 75cl - tarif 5		20%	16.67€	20 €
Bouteille 75cl - tarif 6		20%	20.83€	25 €
Bouteille Champagne - tarif 1		20%	32.50€	39 €
Bouteille Champagne - tarif 2		20%	50,00 €	60 €
Bouteille Champagne - tarif 3		20%	58,33 €	70 €
<b>GLACES MIKO</b>				
PUSH UP HARRIBO	1.05 €	10%	1,82 €	2,00 €
CALIPO COLA	0,96 €	10%	1,36 €	1,50 €
ROCKET	0,44 €	10%	0,83 €	1,00 €
SOLERO FRUIT ROUGE	1,03 €	10%	1,64 €	1,80 €
MAGNUM CLASSIC	1.40 €	10%	2.28€	2.50€
MAGNUM AMANDE	1.40 €	10%	2.28€	2.50€
MAGNUM BLANC	1.40 €	10%	2.28€	2.50€
MAGNUM DOUBLE MOCCACHINO	1.40 €	10%	2.28€	2.50€
CORNETTO VANILLE ROYAL	1.14€	10%	1.82€	2.00€
CORNETTO CHOCOLAT ROYAL	1.14€	10%	1.82€	2.00€

**REGIE DES PRODUITS DU DOMAINE DE L'ABBAYE**  
**CATALOGUE DE PRESTATIONS**

Prestations	Description	Public	Durée	Prix 2019	Tarif 2020	
					HT TVA 20%	TTC
Atelier jardinage	Après une courte explication sur la façon de faire un potager, les enfants fabriquent un pot pour y planter une graine avec lequel ils repartiront	Scolaire de la maternelle à la primaire	1 heure	3 euros	3.33€	4 €
Atelier sur les plantes tinctoriales	Après une courte explication sur l'utilité de ces plantes, les enfants vont faire de la peinture avec du jus de chou rouge qui a la particularité de régir au PH, et de changer de couleur.	Scolaire seulement maternelle	1 heure	3 euros 6 euros pour 2 ateliers	3.33€	4 €
Jeu de l'oie	Sur le principe du jeu de l'oie, par équipe les enfants devront répondre à des énigmes sur le thème des jardins	Scolaire de la maternelle à la primaire	1 heure à 1 h30	3 euros	3.33€	4 €
Rallye nature	Des énigmes sont cachées dans les jardins par équipe les enfants trouveront les dix énigmes	Scolaire de la maternelle à la primaire	1 heure à 1 h30	3 euros	3.33€	4 €
Jeu des parfums	On donne une bandelette imbibée d'un mélange de trois essences, dans les jardins 11 fioles d'essence pure permettent de trouver la solution du mélange	Tous publics	0h30 à 1h	3 euros pour les scolaires <u>Gratuit pour les visiteurs</u>	0.83€	1€ pour tous (scolaires et visiteurs), par languette
Livret ludique	Trouver les espions en vous aidant du livret et des panneaux d'interprétation dans les jardins,	A partir de 7 ans	1h30 à 2h	3 euros pour les scolaires <u>Gratuit pour les visiteurs</u>	2.50€	3€ pour tous (scolaires et visiteurs)
Visite guidée	Parcourir les jardins tout en découvrant l'histoire de l'abbaye	À partir de 12 ans scolaire	1h00	3 euros	3.33€	4 €
Pour tous ateliers A 4€	Reduction si 2 ateliers dans la journée			6 euros	5.83€	7 €
Visite guidée	Parcourir les jardins tout en découvrant l'histoire de l'abbaye	Adultes	1h00	3 € pour les groupes de + 20 pers	5 €	6€/pers (10pers mini)
				5 € pour les groupes de - 20 pers	ou	
				5 € pour les groupes en dehors des heures d'ouverture	3.33€	4€ si + 20 pers
Photos de mariage couple	Uniquement pour le couple	Tous publics		Gratuite	Gratuit	
Photos de mariage groupe		Tous publics		50 € hors cdc	Gratuit	
Location parvis vin d'honneur	Accès à la cuisine pour le traiteur et aux toilettes pendant les heures d'ouverture, pas de matériel fournis	Tous publics		80 € habitants de la cdc	80 €	100 €
				120 € hors cdc	125 €	150 €
Location salle de réunion	Salle avec tables, chaises, vidéo projecteur	Tous publics		1h30 - 60€	50 €	60 €
				½ journée - 120€	100 €	120 €
				Journée - 180€	150 €	180 €
Totalité des espaces (extérieurs + salle réunion + salon thé)	Pour des événements type rallye auto ou autres, d'organisateur extérieurs à la CDC	Tous publics			Sur devis (à voir selon si asso ou entreprise ?)	
Prestation ménage	Sur devis selon ampleur du groupe et durée location			Non demandée	66.67€	80 €
Caution				Non demandée	166.67€	200 €

# Réaménagement du pôle gare de LA LOUPE

## LOT n°1 : VRD, Revêtements de sol, ouvrages et mobilier

### LOT n°2 : Plantations

## Rapport d'analyse des offres

Jun 2020

### LOT 1 – VRD, Revêtements de sol, ouvrages et mobilier

#### 1 - Ouverture et vérification des offres

4 entreprises ont répondu à la consultation. Les offres des entreprises ont toutes été jugées recevables.

Tableau à l'ouverture des plis (montants en € HT) :

	PIGEON	COLAS	EUROVIA	TOFFOLUTTI
TOTAL DES 3 TRANCHES : OFFRE DE BASE	427 112,53	421 706,39	448 622,28	501 742,05
TOTAL DES 3 TRANCHES : VARIANTE 1 : béton désactivé en lieu et place du bouchardé	407 890,53	409 994,39	427 156,68	567 214,05

Après vérification des offres plusieurs erreurs de calcul et de quantités ont été comises, certains prix semblent anormalement bas compte-tenu des exigences du CCTP :

- PIGEON TP, COLAS et TOFFOLUTTI > erreur de quantité aux postes 1C05a (tranche optionnelle 2) et 1C05c (tranche optionnelle 2).
- EUROVIA > erreur de report de prix au poste 1F01.
- TOFFOLUTTI > erreur de calcul au poste 1F01 (prix en positif au lieu de négatif).
- COLAS et TOFFOLUTTI > prix du béton bouchardé (poste 1C04d) anormalement bas compte-tenu de la prestation et du rendu demandé. Les matériaux prévus ne correspondent pas aux exigences du CCTP.
- COLAS > prix de provision en grave bitume (poste 1C03a) anormalement bas compte-tenu du matériau demandé.

Tableau après correction des erreurs de calcul :

	PIGEON	COLAS	EUROVIA	TOFFOLUTTI
TOTAL DES 3 TRANCHES : OFFRE DE BASE	426 065,89	421 049,50	448 622,28	501 533,05
TOTAL DES 3 TRANCHES : VARIANTE 1 : béton désactivé en lieu et place du bouchardé	406 939,87	409 337,50	427 585,48	507 869,05

## 2 - Prix des offres (sur 10 points, pondération de 40%)

ENTREPRISES	Montant des offres (hors variante obligatoire) en € HT	Note prix /10	Note sur 40 %	Classement
PIGEON	426 065.89	9,88	39,5 %	2
COLAS	421 049,50	10	40 %	1
EUROVIA	448 622,28	9,39	37,6 %	3
TOFFOLUTTI	501 533,05	8,40	33,6 %	4

## 3 - Valeur technique des offres (sur 10 points, pondération de 60%)

Entreprise	Mémoire technique /4	Planning /3	Fiches techniques /3	Note /10	Note 60%	Classement
PIGEON	4	3	3	10,00	60 %	1
COLAS	4	3	2,75	9,75	58,5 %	2
EUROVIA	3,75	3	2,5	9,25	55,5 %	3
TOFFOLUTTI	2,5	3	2,5	8,00	48 %	4

### Mémoire technique :

Les entreprises Eurovia et Toffolutti ont été pénalisées car elles ne prennent pas en compte les contraintes spécifiques du projet (Spécificités liées à la gare SNCF). L'entreprise Toffolutti est en outre pénalisée dans sa notation en raison d'une gestion environnementale très générale peu spécifique au chantier.

### Fiches techniques :

L'entreprise Colas a été pénalisée car la fiche technique du béton bouchardé n'est pas conforme. L'entreprise propose des granulats provenant de la carrière RASORI à FONTAINE SIMON. Cette carrière ne propose pas de granulats noirs comme demandé au CCTP. Le béton bouchardé proposé n'est donc pas conforme.

Les entreprises Eurovia et Toffolutti ont été pénalisées car il manque la fiche technique du béton bouchardé, spécifiquement demandée dans le règlement de consultation.

## 4 - Conclusion

Tableau récapitulatif des notes globales par entreprise :

Notes sur offre de base

Entreprises	Valeur technique Pondération à 60%	Prix Pondération à 40%	Note finale /100	Classement
PIGEON	60 %	39,5 %	99,5	1
COLAS	58,5 %	40 %	98,5	2
EUROVIA	55,5 %	37,6 %	93,1	3
TOFFOLUTTI	48 %	33,6 %	81,6	4

Après analyse des offres, l'entreprise **PIGEON** arrive en première position.

Il est donc proposé de retenir l'offre de l'entreprise **PIGEON** pour un montant de : **426 065.89 € HT pour l'offre de base.**

**LOT 2 – Plantations****1 - Ouverture et vérification des offres**

1 entreprise a répondu à la consultation. Son offre a été jugée recevable.

Tableau à l'ouverture des plis (montants en € HT) :

	<i>Estimation Feuille à Feuille</i>	<b>JULIEN &amp; LEGAULT</b>
<b>MONTANT OFFRE DE BASE</b>	72 400,50	<b>58 000,00</b>

**2 - Prix des offres (sur 10 points, pondération de 40%)**

Notes attribuées sur les offres globales des entreprises (offre de base hors variante obligatoire) :

<b>ENTREPRISES</b>	<b>Montant des offres (hors variante obligatoire) en € HT</b>	<b>Note prix /10</b>	<b>Note sur 40 %</b>	<b>Classement</b>
<b>JULIEN &amp; LEGAULT</b>	58 000,00	10	<b>40%</b>	<b>1</b>

**3 - Valeur technique des offres (sur 10 points, pondération de 60%)**

Tableau récapitulatif de la valeur technique des offres des entreprises :

<b>Entreprises</b>	<b>Mémoire technique /4</b>	<b>Planning /3</b>	<b>Fiches techniques /3</b>	<b>Note /10</b>	<b>Note sur 60%</b>	<b>Classement</b>
<b>JULIEN &amp; LEGAULT</b>	3,5	3	3	9,5	<b>57 %</b>	<b>1</b>

Tableau récapitulatif des notes globales par entreprise :

<b>Entreprises</b>	<b>Valeur technique Pondération à 60%</b>	<b>Prix Pondération à 40%</b>	<b>Note finale /100</b>	<b>Classement</b>
<b>JULIEN &amp; LEGAULT</b>	5,70	4,00	<b>97</b>	<b>1</b>

Après analyse des offres, l'entreprise **JULIEN & LEGAULT** arrive en première position.

Il est donc proposé de retenir l'offre de l'entreprise **JULIEN & LEGAULT** pour un montant de **58 000,00 € HT**.